

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 30 mai 2006

Date : 30/05/06	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 21/09/06
-----------------	-------------------	----------------	-------------------------------------

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux deux DOCOB examinés en séance.

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Comptes rendus des groupes de travail « inventaires » du 4/05/2006 et du 12/05/2006
- Avis N° 2006 – 4
- Avis N° 2006 – 5

Documents présentés en séance, déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Présentation des nouvelles dispositions relatives aux réserves naturelles
- Diaporama « Espèces rares et menacées : outils et programmes »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Programme NATURA 2000
 - ✓ Information sur les désignations
 - ✓ **Pour avis** : le document d'objectifs des trois sites NATURA :
 - FR 93 01613 La côte d'Hyères et son archipel
 - FR 93 10020 Les Iles d'Hyères
 - FR 93 12008 Salins d'Hyères et des Pesquiers
 - ✓ **Pour avis** : le document d'objectifs de la ZPS du Plateau de l'Arbois (FR 9312009)
- Espèces rares et menacées : présentation des politiques et programmes (LIFE, plans de restauration) en PACA
- Prochaines réunions / programme deuxième semestre
- Informations diverses
 - ✓ RNN et RNR : les nouvelles dispositions réglementaires, le rôle du CSRPN, l'étude du Conseil Régional
 - ✓ Avancement du plan de communication ZNIEFF
 - ✓ Enquête MNHN sur les suivis de biodiversité

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
M. CHEYLAN G.
M. COROT D.
M. DUMONT B.
M. FRANCOUR P.

M. MEDAIL F. (le matin)
M. MEURET M. (le matin)
M. MOUTTE P.
M. ORSINI P.
M. QUEZEL P.
M. VERLAQUE M.
M. VIDAL E. (l'après midi)

Membres du CSRPN non présents :

Mme BERNARD-LAURENT A. (excusée)
M. GRILLAS P. (excusé)
M. KOUYOUMONTZAKIS G. (excusé)
M. MAUREL N. (excusé)
M. ROUSSET C. (excusé)

M. CHAPPAZ R.
M. COSSON E.
M. DALMAS J.P
M. MAGNIN F.

Également présents :

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M.; M. SALLES J.M;
Mlle BERLIN S.; M. BOURIDEYS J.
PN de Port Cros : M. BARCELO A.; M. MILCAMPS J.B.;
ONF 13: Mme TREBUCHON V.; M. GUYOT J.
DDAF 13 : M. BAYEN P.

Excusés :

DDAF 83 : M. NOUALS
Conseil Régional : M. GONDOLO

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 30 mars 2006 est adopté sans modifications. M. Corot transmettra directement au Syndicat des Sorgues des observations complémentaires sur la prise en compte des éléments paysagers.

2. Démission du Conseil

Mme Chantal ASPE a fait connaître sa démission. Suite à une première démission, le CSRPN actuel comporte donc 23 membres. Un remplacement pourrait être envisagé dans la même discipline (Sociologie de l'Environnement) d'une part, et en renforcement des compétences naturalistes (faune) d'autre part, pour faire face à l'important travail d'encadrement des travaux NATURA.

3. NATURA 2000 : Information sur les désignations

Tous les sites consultés en 2005 ont été récemment transmis à la commission européenne. Le Réseau Natura 2000 est ainsi stabilisé pour PACA (comme pour la France) au titre des deux directives "Habitats" et "Oiseaux". Au total, le réseau en PACA sera composé de :

- 32 zones de protection spéciales (ZPS, directive "Oiseaux")
- 90 zones spéciales de conservation (ZSC, directive "Habitats")

En cumulant les 2 directives, le réseau couvre ainsi **30% du territoire régional** (environ 1 075 000 ha). Soit **environ 700 communes** concernées par au moins un site N2000. La région PACA se place ainsi au premier rang national, avec la région Languedoc-Roussillon.

Les périmètres et fiches descriptives des sites sont en cours de mise en ligne sur Internet (sites web DIREN PACA, MEDD, INPN).

4. Présentation des documents d'objectifs des trois sites de la commune de HYERES (N° FR 93 01613 ; FR 93 10020 ; FR 93 12008) au titre de la Directive Habitats

Intitulés des sites :

FR9301613 : LA COTE D'HYERES ET SON ARCHIPEL

FR9310020 : ILES D'HYERES

FR9312008 : SALINS D'HYERES ET DES PESQUIERS

Opérateur : Parc National de Port Cros (présenté par A. BARCELO)

Rapporteurs scientifiques : Frédéric MEDAIL (partie terrestre) et Denise BELLAN (partie marine)

Remarque générale :

Le CSRPN insiste sur « l'esprit Natura 2000 » devant être mieux valorisé dans le DOCOB. Il s'agit d'une démarche axée sur le développement durable par la concertation et la conciliation. Il s'agit d'une approche naturaliste intégrant les activités humaines passées, présentes et à venir, mais dont l'objectif ultime est la conservation de certains habitats naturels et espèces.

Inventaires scientifiques :

Le volet « inventaires biologiques » a été examiné lors du groupe de travail du 04 mai 2006. Les conclusions sont présentées par les 2 rapporteurs du site (Mme BELLAN et M. MEDAIL). Voir compte-rendu ci-joint.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière :

Niveau 1 : remarque importante, correction à intégrer obligatoirement

Niveau 2 : remarque secondaire, correction à intégrer si possible

Niveau 3 : remarque signalée pour mémoire, aucune correction nécessaire

Niveau	Cible	Remarque
3	3120 / 3170	Ces deux habitats sont bien présents : 3120 pour le Serapion et 3170 pour l'Isoetion.
3	Carte végétation Levant	Voir avec F.Médail qui dispose de la carte de végétation, ce document bibliographique n'étant semble t il plus disponible au PNPC.
1	2250	Dunes littorales à Juniperus sp. Habitat présent au sud-ouest (Estagnets) avec genévrier de Phoenicie. Station d'importance nationale (sur sables), à mieux valoriser dans le texte.
2	Mante religieuse	Contrairement à ce qui est indiqué, la mante religieuse n'est pas protégée en France.
2	Gambusie	Le problème de prédation de la Gambusie sur les œufs/têtards de discoglosse ne semble pas avéré. Question à approfondir, afin d'assurer un meilleur fondement scientifique à la proposition d'éradication.
2	Tamaris / salins	Formations de tamaris sur les salins : sous étage important, à bien prendre en compte. Ajouter si possible 1 croquis explicatif (vue en coupe).
3	Spartina	Après vérification sur le terrain par P.Grillas, il semble bien s'agir de Spartina versicolor et non de S. maritima. Il s'agit donc d'une espèce invasive.
3	pins mésogéens	Contrairement a ce qui a été dit lors du groupe de travail : - il n'y a pas de pins mésogéens à Porquerolles sur dune (2270*). - s'agissant de l'habitat 9540 à Porquerolles, une partie est formée de pins d'Alep (9540-3), une autre de pins mésogéens (9540-1).
3	eucalyptus	Ils semblent se ressemer sur les îles. Des données biblio ou des photos seront recherchées pour le prouver.

Enjeux de conservation :

- Les enjeux de conservation doivent être d'ordre naturaliste avant tout. Il s'agit théoriquement d'une matrice de croisement entre [valeur patrimoniale] et [menace ou risque], pour chaque habitat et espèce N2000. Ils doivent ensuite être hiérarchisés (majeur / fort / modéré / faible).
- Risque majeur sur les îles : feux de forêts ou bien « malfréquentation » ? Après débat entre experts, il semble que la « malfréquentation » soit à considérer comme la menace majeure, car elle est à l'origine de nombreux autres risques (incendies, destruction de l'herbier, altération d'habitats, érosion...).
- Le CSRPN regrette fortement que le comité scientifique du PNPC n'ait pas été préalablement consulté pour examiner le DOCOB. Cette demande avait pourtant été faite antérieurement.

Niveau	Cible	Remarque
1	Récifs	Enjeu de même niveau (voire plus fort) que l'herbier de posidonies car support d'une importante biodiversité et attrait touristique croissant => enjeu à mieux valoriser.
1	Thymelaea	Les communautés à Thymelaea constituent ici des formations très originales, d'importance nationale. Elles sont fortement menacées par la colonisation des Carpobrotus. Elles présentent donc un enjeu très fort sur le site, qui doit être mieux valorisé dans le texte.
3	Euphorbe arborescente	Ce n'est pas ici une espèce à enjeu, mais simplement une espèce à surveiller.
2	Mares temporaires	Cet habitat ne présente qu'un enjeu moyen sur le site car il est peu présent, comparé à d'autres sites N2000.

Objectifs de conservation et de gestion :

- Levant : les perspectives de gestion sur cette île mériteraient d'être mieux précisées, au regard de son occupation actuelle par le ministère de la défense. Un chapitre « prospectif » pourrait être ajouté, apportant des éléments concrets sur les droits, les obligations et les projets des autorités militaires. Plusieurs scénarios peuvent être présentés (avec ou sans rétrocession). Ce chapitre doit permettre de mieux cerner les réelles possibilités de gestion écologique de l'île (quelle est la « marge de manœuvre » ?).
- Concernant l'objectif : « provoquer et pérenniser la reproduction du Flamant rose sur le site » : le CSRPN est plutôt sceptique quant à l'intérêt de cette mesure et formule les remarques suivantes :
 - Le Flamant rose niche en grandes colonies, comptant plusieurs milliers de couples. Il semble que la capacité d'accueil des salins d'Hyères soit insuffisante pour permettre l'installation d'une colonie.
 - Quand bien même une petite colonie s'installerait sur le site, sa faible importance numérique n'aurait qu'un intérêt très limité pour la dynamique de la population méditerranéenne.
 - Favoriser la reproduction du Flamant impliquerait une gestion particulière des niveaux d'eaux, qui se ferait au détriment d'autres espèces (limicoles notamment) ainsi que de certains habitats d'intérêt communautaire (notamment l'habitat 1310 / Salicornia).
 - Le secteur est soumis à un important trafic aérien (ULM, hélicoptères, canadiens), qui risque de générer un important dérangement sur d'éventuels nicheurs.
 - L'espèce n'est pas actuellement menacée en région PACA. Elle est plutôt en progression.
 - La colonie camarguaise joue un rôle très attractif.
 - Historiquement, l'espèce n'a jamais niché sur Hyères.

Ces différents arguments conduisent le CSRPN à considérer cette mesure comme susceptible de générer des effets globalement négatifs. Celle-ci présente des chances de succès relativement faibles et ne répond pas à un réel enjeu de conservation. Elle vise plutôt à faire de cette espèce emblématique une vitrine pour les salins. Si cette mesure venait à être appliquée, il est demandé de bien analyser préalablement les conséquences sur d'autres habitats ou espèces Natura 2000.

- Concernant l'objectif : « préservation de l'herbier de posidonies » :

Le CSRPN constate le manque d'ambition quant à certaines actions proposées. Sur Porquerolles notamment, la problématique évoquée en séance concerne la pêche traditionnelle aux arts trainants (gangui), occasionnant une destruction directe de l'herbier. Le CSRPN souhaite que le DOCOB ne se contente pas de préconiser des actions de suivi/surveillance mais, vu l'enjeu et l'évolution attendue des textes européens et nationaux réglementant cette pratique (allant dans le sens d'une interdiction à court ou moyen terme), que soit étudié un véritable « plan de reconversion » avec les pêcheurs professionnels, programmé sur plusieurs années. Le CSRPN demande également que la formulation utilisée dans le DOCOB soit conforme avec la réglementation existante.
- Salins : les mesures spécifiques de conservation présentées dans le document complet (p.58) semblent mal adaptées au risque d'eutrophisation et par ailleurs ne relèvent pas directement de la problématique Natura 2000 :
 - D'une part, l'objectif de « favoriser les peuplements piscicoles » ne semble pas devoir entrer dans les mesures du DOCOB (pas d'espèce N2000) ;
 - D'autre part l'association des herbiers à cet objectif semble inadéquate dans la mesure où les exigences pour les poissons et les herbiers de Ruppia sont sensiblement différentes, notamment en terme de fonctionnement hydrologique, de température et de salinité. La gestion « peuplements piscicoles » expose au risque d'accentuation de l'eutrophisation et menace donc à terme les herbiers. Il

est en revanche important de mettre en œuvre des mesures visant à diminuer la charge organique dans le sédiment.

Dans le tableau de synthèse (p.59-60) il devrait être ajouté des mesures de suivi de la qualité des eaux (dans les bassins et dans le chenal) avec des mesures de nutriments, transparence, Chlorophylle a, etc. Les caractéristiques physico-chimiques du sédiment devraient également être suivies avec, si possible, des mesures de redox qui caractérisent bien les stress anoxiques auxquels sont exposées les plantes aquatiques dans le sédiment.

Niveau	Cible	Remarque
2	Levant	Le terme d'île « vierge » est mal approprié car les activités militaires génèrent des impacts, notamment sous-marins. Le terme de « protection » militaire est également mal approprié. Parler plutôt de « statut » militaire.
1	Récifs	A afficher comme un objectif majeur, au même niveau que la préservation de l'herbier de posidonies.
2	Tombolo	Objectif à rajouter : restaurer la structure fonctionnelle du tombolo. Celui-ci passe notamment par la préservation de l'herbier qui, bien qu'étant en dehors du périmètre N2000, participe à la protection du tombolo (et des salins plus en arrière). Il mériterait d'ailleurs, aux yeux des membres du CSRPN, d'être intégré au site.
1	Lagunes	Compléter le titre : accroître les fonctions lagunaires <u>et dunaires</u> . Les lagunes doivent être gérées dans une optique naturaliste.
1	Cistude	Le titre « conforter les populations de cistude » peut prêter à confusion, aucun lâcher de tortue n'étant envisagé. Utiliser une autre formulation. En outre, cet objectif doit être considéré comme aussi important que la nidification des sternes. Il serait donc à afficher comme un objectif majeur.
2	Tortue d'Hermann	Une campagne de réintroduction a déjà eu lieu dans les années 70, mais n'a pas donné les résultats attendus. Il semble qu'une des causes de cet échec soit le faible développement de la strate herbacée sur les îles. Il est donc recommandé de bien analyser les causes de cet échec et les probabilités de succès d'une nouvelle tentative de réintroduction.

Remarque concernant les périmètres Natura 2000 :

Erratum au compte-rendu du groupe de travail : la limite du site N2000 à Port-Cros est située en mer à 600 mètres de la côte (limite du Parc national) et non 500 mètres comme à Porquerolles (limite du site classé).

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2006-4 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 04/05/2006 complétées des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ces sites sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent MM. MEDAIL, MOUTTE, VERLAQUE, ORSINI, ainsi que Mme BELLAN, pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour les mesures de gestion.

5. Présentation du document d'objectifs du site « ZPS DU PLATEAU DE L'ARBOIS » (N° FR 93 12009) au titre de la Directive Oiseaux

Opérateur : Office National des Forêts (présenté par V. TREBUCHON)

Rapporteur scientifique : Eric VIDAL

Remarque générale :

Le CSRPN insiste sur « l'esprit Natura 2000 » devant être mieux valorisée dans le DOCOB. Il s'agit d'une démarche axée sur le développement durable par la concertation et la conciliation. Il s'agit d'une approche naturaliste intégrant les activités humaines passées, présentes et à venir, mais dont l'objectif ultime est la conservation de certains habitats naturels et espèces.

Les membres du CSRPN apprécient la qualité du travail réalisé. Ils demandent toutefois que le document soit restructuré en resituant les actions préconisées dans une logique de développement durable, ce site étant particulièrement concerné par les activités humaines.

Inventaires scientifiques :

Le volet « inventaires biologiques » a été examiné lors du groupe de travail du 12 mai 2006. Les conclusions sont présentées par le rapporteur du site (M. VIDAL). Voir compte-rendu ci-joint.

Quelques remarques complémentaires sont apportées en séance plénière.

Remarques générales :

- Afin que le futur animateur du site dispose de toutes les informations utiles pour la mise en œuvre du DOCOB, les restitutions cartographiques devront être plus précises (carte milieux) et détaillées (cartes espèces).
- Le statut et la date des documents doivent être systématiquement mentionnés en couverture, car il existe plusieurs versions intermédiaires.

Remarques ciblées :

Cible	Remarque
Espèces disparues	Prévoir un commentaire plus fourni sur les espèces disparues (liste commentée). Ajouter l'Oedicnème criard qui nichait autrefois sur le site.
Carte de milieux	La typologie retenue mériterait d'être affinée car elle ne rend pas suffisamment compte de la structure de la végétation, facteur primordial pour l'avifaune. Par exemple, les items « peuplements de feuillus / résineux » pourraient être développés en plusieurs sous-items, afin de distinguer les formations hautes (futaie) et les formations moyennes. Voir la carte de végétation au 1/200 000 ^e élaborée par A. Lavagne.

Enjeux & objectifs :

- Les enjeux de conservation devront être hiérarchisés (par espèce et par milieu).
- Objectif n°1 : intitulé peu compréhensible, formulation à revoir. Mot-clef = adapter (et non assurer).
- Objectifs n°2 et n°3 : sont antinomiques. Parler plutôt de maintien des différents stades de la mosaïque des milieux ouverts et fermés.
- Objectifs n°2 : les outils de gestion préconisés mériteraient d'être mieux précisés :
 - Pastoralisme : préciser qu'il s'agit d'un pastoralisme extensif, car dans le cas contraire un pastoralisme mal contrôlé peut avoir des conséquences néfastes. Il faut veiller à maîtriser la pression de pâturage, à maintenir des arbustes (cistes, genêts...) importants pour l'entomofaune (donc la disponibilité alimentaire pour les oiseaux insectivores), etc.

- o Débroussaillage : préciser qu'il s'agit d'un débroussaillage sélectif, car dans le cas contraire un débroussaillage strict (ex : DFCI) peut avoir des conséquences néfastes en supprimant toute la végétation basse.
- o Brûlage dirigé : préciser que cette technique n'est à utiliser que dans certains cas très particuliers (ex : végétation très dense dans un secteur peu accessible et de faible superficie) et qu'elle doit être rigoureusement encadrée, car l'Arbois est un site déjà très marqué par les incendies.

Ces différentes techniques doivent être utilisées dans une optique de développement durable.

- Objectif n°4 :
 - o préciser dans l'intitulé qu'on parle bien de capacité d'accueil pour l'avifaune patrimoniale.
 - o Gestion cynégétique : ce point mériterait d'être plus développé dans le DOCOB, en préconisant quelques grandes orientations de gestion.
- Objectif n°5 : rajouter un point relatif aux espèces disparues -> favoriser le retour de certaines espèces patrimoniales récemment disparues.
- Périmètre : l'incohérence du périmètre dans sa partie sud est évoquée. Une extension de la ZPS sur le secteur à l'est du bassin du Réaltor (fréquenté comme territoire de chasse par certains rapaces, et faisant office de zone tampon pour le Réaltor) mériterait d'être proposée. Toutefois, cette proposition devra préalablement être soumise à l'avis du comité de pilotage. Elle pourrait faire l'objet du même document que pour l'extension déjà envisagée sur le Grand Torrent.
- Autres remarques : cf. compte-rendu du groupe de travail du 12 mai 2006.

Mesures de gestion :

Les remarques suivantes, formulées par la DIREN, visent à améliorer la lisibilité du DOCOB, à la fois pour les futurs bénéficiaires qui signeront des contrats (ils doivent savoir précisément sur quoi ils s'engagent) et pour la structure animatrice qui aura la mission de mettre en oeuvre le DOCOB après son approbation.

- La circulaire de gestion conjointe Ministère Ecologie / Ministère Agriculture du 24/12/2004 précise dans ses fiches, et notamment les fiches 2, 3 et 6, le contenu du DOCOB, les cahiers des charges, etc. Ces éléments doivent impérativement se retrouver dans le corps du DOCOB.

De nombreuses mesures qui concernent plutôt les milieux agricoles font référence à la synthèse agri-environnementale et reprennent donc les fiches actions.

Pour les autres mesures en milieux forestiers et milieux ouverts, les fiches mériteraient d'être complétées en référence aux fiches 2, 3 et 6 ci-dessus mentionnées. La nature des engagements rémunérés mériterait d'être complétée notamment par un cahier des charges (voir fiche 3). Le montant et le mode de calcul des aides proposées devront être précisés.

- Pour les mesures forestières, il est mentionné dans le DOCOB, dans la case Montant HT : "A définir par arrêté préfectoral". Cet arrêté préfectoral qui aurait pu définir des barèmes pour l'ensemble de PACA n'a pas été pris compte tenu de la trop grande hétérogénéité des contextes forestiers en PACA. Il faut donc définir un mode de calcul (coût à l'hectare ou fourchette de coût par ex.) qui devra s'appuyer au moment de la contractualisation sur des devis et factures.
- Le DOCOB devra être complété par un tableau budgétaire récapitulatif la répartition du budget prévisionnel par mesure avec indication d'un ordre de priorité.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2006-5 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 12/05/2006 complétées des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Il charge le rapporteur du site (M. VIDAL), aidé de M. BARBERO et avec l'appui technique de la DDAF pour les mesures de gestion, de valider le document final.

6. Espèces rares et menacées: politiques et programmes (LIFE, plans de conservation) en PACA

La DIREN propose la deuxième partie de l'information engagée sur les outils et programmes concernant les espèces rares et menacées :

- les plans de restauration
- les programmes LIFE Nature

Sur ces deux outils, le diaporama présente les définitions et fonctionnements, programmes en cours et projets en PACA. La discussion fait ressortir l'intérêt et la nécessité de proposer des projets concernant le milieu marin, aussi bien pour les plans de restauration (ex : le mérrou), que les programmes LIFE (ex : volet marin des LIFE oiseaux marins). Si de nouvelles espèces peuvent faire l'objet d'un plan de restauration, il faudrait également définir les priorités en flore (une seule espèce traitée jusqu'à présent, le Liparis de Loisel).

Concernant la révision de la liste régionale d'espèces protégées, une note de F. Boillot expliquant les raisons de ce projet de révision sera diffusée aux membres du conseil.

7. Programme de travail du deuxième semestre

Il faut prévoir trois réunions, en majeure partie consacrées à NATURA 2000 :

- fin septembre (le jeudi 21/09) : Cheval blanc, Gorges de Trévans, plaine des Maures
- fin octobre (à préciser) : Montagne de Val Haut, Montagne de Lure, Etoile-Garlaban ; Ste Victoire
- novembre/décembre : date et ordre du jour à préciser

8. Informations diverses

- ✓ Présentation des nouveaux textes relatifs aux réserves naturelles nationales et régionales (note disponible sur l'espace CSRPN) : rôle accru du CSRPN, reprise de l'étude du Conseil Régional
- ✓ Avancement du plan de communication sur les ZNIEFF : l'enquête auprès des usagers est lancée, le lot 2 (rédaction des messages et du mode d'emploi) est en cours de consultation, la charte graphique et la réalisation des produits seront engagées à l'automne. Fin prévisible du programme de réalisation des outils en janvier 2007.
- ✓ Le MNHN fait une enquête sur les protocoles de suivi de la biodiversité en Europe. Le message sera retransmis aux membres du Conseil pour information et réponse le cas échéant.
- ✓ En relation avec le projet d'incinérateur, le futur PNR des Alpilles a confié une étude de qualité de l'air (points de mesures) au laboratoire de chimie de l'environnement de Marseille.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 45

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

La prochaine réunion est fixée le 21 septembre 2006 à partir de 9 h 30, à la DIREN